

ADAPAC

Association Départementale d'Aide à domicile aux Personnes et d'Accompagnement de la Corrèze
29 av de la Garenne Verte 19100 BRIVE TEL.05.55.17.63.90 MAIL. Adapac.aaf@adapac.fr



Le service inclusion socio-éducative

ACCOMPAGNER LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LEUR PROJET DE VIE ET FAVORISER LEUR INCLUSION EN MILIEU ORDINAIRE DE LOISIRS

Le service inclusion socio-éducative de l'ADAPAC peut intervenir auprès de vos enfants, de manière régulière, ponctuelle et en urgence, 24h sur 24h, sur toute la Corrèze, tous les jours y compris les jours fériés.

Ses objectifs :

- Réflexion sur le projet de vie de l'enfant avec les familles, en lien avec les partenaires institutionnels les différents professionnels du champ éducatif, pédagogique et social,
- Accompagnement des familles dans leurs démarches administratives et entre autres celles liées au financement des prestations,
- Sensibilisation et préparation des structures qui accueillent, accompagnement dans l'adaptation des locaux, des activités,
- Projets individuels d'inclusion dans tous les lieux d'accueils à visée sociale, culturelle, sportive (clubs).

La responsable du service peut planifier des interventions régulières, ponctuelles et même en urgence à tout moment, pour accompagner votre enfant. Ces accompagnements peuvent avoir lieu dans le cadre d'une inclusion en milieu ordinaire de loisirs, à domicile (pour des enfants scolarisés à temps partiel par exemple), en activité extérieure (balades, piscine...). Il peut également s'agir d'un mode de garde en week-end (« babysitting »...).

La vocation de l'ADAPAC est d'assurer un service de qualité en proposant des professionnels ayant les compétences requises à l'accompagnement des enfants présentant des problématiques telles que troubles du comportement notamment.

Le partenariat avec les professionnels des secteurs médico-sociaux (éducateurs référents, enseignants, assistants sociaux, AVS...) est établi afin de travailler en toute cohérence avec les actions et interventions mises en place, ainsi que les prises en charge financières éventuelles : pour considérer le parcours de vie de l'enfant dans sa globalité et lui permettre d'évoluer librement.

Ce service peut être proposé selon deux modes d'intervention :

- Mode « mandataire » : vous êtes employeur de l'accompagnateur.
- Mode « prestataire » : vous n'êtes pas employeur de l'accompagnateur (coût variable selon les aides possibles de la CAF ou du Département).

Quel que soit le mode d'intervention choisi, l'ADAPAC accompagne la famille.

Même en mode mandataire, elle procède à toutes les formalités liées à l'emploi (embauche, déclaration URSSAF, rédaction des contrats, plannings...).

Notre responsable de la coordination Intégration Handicap est à votre écoute pour toute question particulière relative à votre accompagnement.

L'ADAPAC est une association bénéficiant de l'agrément qualité ministériel Services à la Personne : elle ne pratique pas de marge commerciale, et garantit la continuité de son service et la qualification de ses intervenants.

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt de 50% sur l'ensemble des frais engagés sans plafond de revenus, après déduction des aides perçues.